



Bienvenue à la sixième session de la Conférence des Parties ! (Et n'ayez pas peur des notes de bas de page)

La semaine qui nous attend sera bien remplie. L'ordre du jour de la COP-6 compte un grand nombre de points fondamentaux et d'autres qui pourraient s'avérer chronophages. (Et ce ne sont pas nécessairement les mêmes.)

Prenez tout d'abord le temps de saluer les collègues et amis que vous n'avez pas vus depuis deux ans (pour les habitués) et de vous orienter dans ce nouvel environnement (pour les nouveaux venus) puis demandez-vous à quoi la COP pourrait consacrer le temps si précieux qui lui est imparti cette semaine.

Le débat sur les Directives pour l'application de l'article 6 (Mesures financières et fiscales) et, nous l'espérons, leur adoption, constitue l'élément le plus important des travaux de la Commission A. Nous tenons à vous rappeler à tous que les recommandations et les principes directeurs contenus dans ces directives *ont déjà été adoptés à l'unanimité lors de la dernière session de la COP*. Le groupe de rédaction du projet de directives pour l'application de l'article 6 a admirablement simplifié et clarifié les textes explicatifs situés entre ces recommandations convenues. Nous recommandons que le projet soit adopté en l'état dès que possible.

Les Directives pour l'application de l'article 6 inquiètent vraisemblablement l'industrie du tabac, un donateur majeur de l'International Tax and Investment Center (ITIC, centre international pour la fiscalité et l'investissement). C'est d'ailleurs sans doute la raison qui a poussé l'ITIC à organiser, hier, une réunion en vue de faire échouer l'adoption (lire l'article page 3). De nombreuses études du monde entier ont montré que les majorations des taxes sur le tabac réduisent la consommation de tabac et la prévalence du tabagisme, ce qui touche directement aux bénéficiaires des fabricants de tabac. Cela, l'industrie du tabac et ses fidèles le savent bien.

Nous croyons comprendre que l'un des principaux arguments de l'industrie est qu'une note de bas de page insérée dans le projet de directives menace de façon inacceptable la souveraineté des nations. Cette note fait tout simplement état d'un manuel sur la taxation du tabac publié par l'Organisation mondiale de la Santé qui recommande que les pays augmentent leurs droits d'accise sur le tabac afin qu'ils représentent au moins 70 % du prix de vente au détail des produits du tabac.

La phobie que génère cette note est tout à fait absurde dans la mesure où les directives énoncent aussi clairement qu'il n'y a pas de niveau optimal de taxation du tabac valable pour tous les pays et que « [l]a détermination des politiques de taxation du tabac est un droit souverain des Parties ».

Nous sommes convaincus que les Parties s'apercevront que ce n'est rien de plus qu'une tentative désespérée de l'industrie du tabac. Dans toute l'histoire de la CCLAT, la participation à des travaux intersessions n'a jamais été aussi élevée que dans les groupes de travail et de rédaction sur le projet de directives pour l'application de l'article 6. Environ la moitié des participants venaient des ministères des Finances du monde entier. En outre, d'autres Parties ont pu formuler des observations à trois occasions (lorsque le projet a été remis par le groupe de travail en 2012 puis par le groupe de rédaction en 2013 et encore lors de la COP-5). Il s'agit probablement des directives ayant fait l'objet des discussions les plus approfondies depuis l'entrée en vigueur de la Convention et elles sont prêtes à être adoptées en l'état !

Des mesures durables (et des sessions productives de la COP)

Un sujet tout aussi important et peut-être plus complexe attend la Commission B, à savoir le rapport du groupe de travail sur les mesures durables destinées à renforcer la mise en œuvre de la CCLAT. C'est le premier groupe

de travail qui s'attaque de front au fossé qui existe entre, d'un côté, la Convention-cadre et les directives diverses et, de l'autre, leur mise en œuvre réelle au niveau national. Bon nombre de Parties accusent du retard, que ce soit par manque de ressources, de capacités techniques ou de volonté politique.

Nous souhaiterions donc inviter les Parties à accorder au groupe de travail deux ans supplémentaires à consacrer à ses importants travaux. Cette question sera abordée en détail plus tard dans la semaine.

Pendant toute la semaine, le Bulletin fera la part belle aux très nombreux sujets fondamentaux qui figurent à l'ordre du jour de la COP-6.

Le mécanisme d'examen de la mise en œuvre, que la Conférence des Parties pourrait envisager de créer, en est un. Cet organe subsidiaire permanent serait chargé d'appuyer la mise en œuvre de la Convention-cadre en identifiant les meilleures pratiques en vue de concrétiser, sur le terrain, les dispositions de la CCLAT et les lacunes en la matière.

D'autres sujets, également importants, risquent de faire perdre beaucoup trop de temps. Les inhalateurs électroniques de nicotine (ou cigarettes électroniques) arrivent en tête de notre liste. Un consensus constructif sur les cigarettes électroniques serait, d'après nous, possible et mériterait d'être recherché. Cependant, nous pensons qu'il est peu probable que la COP-6 soit en mesure de produire un ensemble exhaustif de politiques valable pour toutes les Parties sur cette question en évolution.

Les Parties sont invitées à garder à l'esprit les nombreux sujets qui, d'après l'ordre du jour provisoire, suivront les inhalateurs électroniques de nicotine dans les délibérations de la Commission A, à savoir les pipes à eaux, les articles 17 et 18, les articles 9 et 10, l'évaluation d'impact, l'article 5.3 et, éventuellement, l'impact des accords de commerce internationaux sur la mise en œuvre de la CCLAT.

Nous vous souhaitons une semaine de travail fructueuse. N'hésitez pas à demander de l'aide, des conseils ou simplement une oreille attentive aux membres de la FCA !